

Réf. 36/2018/12 SA

Luxembourg, le 15 JUIN 2018

Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux
Fetschenhof-Cents
Madame Nadine Molitor
et Monsieur Carlo Zwank
1, rue du Père Jacques Brocquart
L-1280 Luxembourg

Madame,
Monsieur,

En réponse à votre courrier du 26 avril 2018 qui m'est parvenu le 23 mai 2018 et par lequel vous êtes intervenus au sujet de l'évacuation des eaux usées des nouveaux PAP – Klouschtergaart et prairie Ludig, j'ai l'honneur de vous transmettre les informations suivantes.

Les eaux pluviales sont collectées au sein du PAP Klouschtergaart par une canalisation d'eaux pluviales séparée de la canalisation des eaux usées. Dans le but de maîtriser la quantité des eaux de pluie collectées, le PAP Klouschtergaart est doté de deux bassins de rétention, un bassin à ciel ouvert de 40m³ et un bassin souterrain de 175m³. Le débit de fuite est calculé de sorte à pouvoir être comparé avec l'écoulement naturel d'un terrain non scellé.

Les eaux pluviales provenant des toitures et des aménagements extérieurs sont récupérées par des fossés à ciel ouvert dans le domaine privé et public, afin que le bassin de rétention à ciel ouvert puisse être aménagé de la manière la plus naturelle possible.

Les capacités des canalisations ont été définies par rapport à une pluie de retour de 4,3 ans, tandis que les bassins peuvent retenir les eaux provenant de pluies de retour de 10 ans. Ce principe, qui est appliqué pour tout le réseau de la Ville, doit être qualifié d'un des plus sévères au niveau national.

Les événements pluvieux qui étaient à l'origine des inondations observées en 2010 ont été des événements d'une intensité centenaire. Ces pluies étant considérées comme exceptionnelles ne peuvent pas être considérées pour le dimensionnement des infrastructures pour des raisons techniques et économiques, leur envergure étant démesurée.

En ce qui concerne tout aménagement futur, les principes expliqués plus haut seront respectés.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

